

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2026

La séance du Conseil débute à 19 h

Étaient présents :

JACQUE Jean-Pierre
PERCHERON Caroline
LAHURE Eric
SAILLET Josette
WOJCIK Jean Louis
FOULON Nathalie
POLLRATZKY Marc
PIEDFER Dominique
HOUSSEON Ludovic
TROMBINI AM
LECOINTRE C
BORASO Michèle
BIZOT Hervé
CAILLARD Eveline
CHRIST Gérard
COLLIGNON Nicole
LEUENBERGER P
HIBLOT Philippe
PAQUIN Guy

Absents ayant donné mandat de procuration : BRETAR Viviane à HOUSSEON L- DEL PINO Vincent à PIEDFER D- TEYSSIER Flavien à C PERCHERON

Absents : LOCATELLI Vincent - DIDRY Marc- STUPKA M- GERARD Gaelle- DIEUDONNE Nicolas

Excusés : GOLE M.

Nombre :

De Conseillers en exercice

28

De Présents

19

De Votants

22

La séance débute à 19h 00

Lecture des pouvoirs

1 - ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, il doit être procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré

A l'unanimité

décide de désigner C PERCHERON Secrétaire de séance

2 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 01 2026 [Annexe DEL 26-02-01](#)

Le Conseil sera invité à prendre connaissance du procès-verbal de la séance du conseil du 28 01 2026 et de l'approuver.

Présentation JP JACQUE

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré

A l'unanimité

Décide d'approuver le Pv de la séance du 28 01 2025

3- FINANCES

• VOTE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS 2026 [DEL 26 02 02](#)

La commission finances s'est réunie le 10 février 2026. Après avoir consulté les dossiers de demandes de subventions, elle propose au Conseil l'attribution des subventions suivantes :

Association	DEMANDE 2026	PROPOSITION
SOUVENIR Français	200,00 €	200,00 €
Amicale Anciens marins et anciens combattants	- €	0
Amicale de l'automne paisible	200,00 €	200,00 €
Amicale des donateurs de sang LL	300,00 €	250,00 €
ARPA de Longuyon et du canton	3 500,00 €	1 000,00 €
ASL Gymnastique	3 000,00 €	2 095,00 €
Association des Décorés du travail	150,00 €	130,00 €
Badminton	1 000,00 €	1 000,00 €
Billard Club	- €	300,00 €
Club de l'amitié	500,00 €	200,00 €
Club Vosgien de la Vallée de la Chiers	300,00 €	300,00 €
Danse attitude	3 000,00 €	2 000,00 €
ESL Cyclisme	1 500,00 €	500,00 €
ESL Handball	8 000,00 €	REPORT
ESL Tennis	4 500,00 €	2 000,00 €
ESL Tennis de table	1 000,00 €	1 000,00 €
Fanfare ASL amicale ST Louis	6 000,00 €	6 000,00 €
Gym volontaire	300,00 €	200,00 €

Judo Club	3 857,00 €	2 300,00 €
Karaté club	2 500,00 €	2 500,00 €
Modern New Dance	- €	1 000,00 €
Noërs autour du clocher	1 090,00 €	1 090,00 €
St de tir la frontière	500,00 €	0
ESL FOOTBALL	18 000,00 €	REPORT
AEIM	250,00 €	250,00 €
PETANQUE	650,00 €	600,00 €
RESTO DU CŒUR	1 500,00 €	1 000,00 €
PORTE DRAPEAU	100,00 €	50,00 €
association APRES	1 000,00 €	0 €
Croix Rouge		1500€

Le judo club sollicite également une subvention exceptionnelle de 1500€ pour les frais de déplacement de l'un de leur membre aux championnats d'Europe de judo

JP JACQUE explique les motifs de diminution du montant de subvention pour l'ARPA ainsi que la complétude du dossier permettant d'attribuer une subvention à la croix Rouge

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré

Avec 18 POUR, 4 non participation au Vote (C Percheron et son pouvoir, D Piedfer et son pouvoir)

Décide d'attribuer les subventions de fonctionnement ci-dessus mentionnées ainsi qu'une subvention exceptionnelle au Judo club pour participation aux championnats d'Europe pour l'un de leur membre

• **TARIF PUBLIC LOCATION SALLE FORUM DEL 26 02 03**

Explication de L HOUSSON

		FORFAIT WEEK- END	FORFAIT JOURNEE
Salle du FORUM	Associations commune	400,00 €	
	Associations extérieur	500,00 €	
	Salle seule longuyonnais	250,00 €	
	Salle seule extérieur	350,00 €	
	Salle + loges longuyonnais	350,00 €	
	Salle + loges extérieur	450,00 €	
	Salle + technique longuyonnais	300,00 €	
	Salle + technique extérieur	400,00 €	

Gratuité pour les établissements scolaires pour l'organisation de voyages pédagogiques		
Caution : montant de la location		

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré
A l'unanimité

Décide de modifier les tarifs publics concernant la location de la salle du forum ainsi :

Salle + loges longuyonnais	350,00 €
Salle + loges extérieur	450,00 €

- **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EDEN CAT'S ORGANISATION D'UN FESTIVAL MAI 2026 DEL 26 02 04**



L'association de protection animalière et fourrière animale sollicite une subvention de la part de la commune pour organiser les 23 et 24 mai prochains, sur le quartier Mazelle, une fête médiévale viking avec des troupes, des exposants, restauration, animations de rue, spectacles de feu « sorcières, voyage à travers les âges », déambulations, musiciens, et combats de viking.

Le bureau directeur précise que « nous sommes une association à but non lucratif, dont les donations sont uniquement réservées à l'évolution de la structure afin d'améliorer le bien-être des animaux auxquels nous portons secours. Nous sommes convaincus que ce projet sera bénéfique pour l'association ainsi que pour le canton. En effet, après une étude de faisabilité, il s'avère que ce type d'évènement est très en vogue et rien de similaire n'est actuellement en place sur le territoire. Nous sommes persuadés que ce festival contribuera à insuffler un élan nouveau sur un secteur touché par la crise. Cette manifestation permettra une levée de fonds importants afin d'augmenter la capacité d'accueillir plus de 9 chiens malgré les abandons de plus en plus nombreux. Cependant pour mener à bien ce projet, nous avons besoin de financement. Le budget total de ce projet est de 31 602€. Nous sollicitons une subvention de 3000€ afin de concrétiser cet évènement »

L'association présente ce budget prévisionnel :

BUDGET PREVISIONNEL			
descriptif	depense	descriptif	recette
viking tanngrisnir	2000	emplacement	3122
troupe Flamboilune	1550	entree	1480
securité poste secour+ securité	2684	buvette restauration	18000
dj Mix	350	sub ville longuyon	3000
location matérielle+ location wc+ achat materiel	4301	subvention t2l	3000
publicité	1200	auto financement	3000
achat boissons nourritures	12217		
Frais nourriture intervenants + bénévoles +logements	3500		
sasem	800		
frais annexes	3000		
	31602		31602

Il appartiendra au Conseil de se prononcer sur l'attribution d'une subvention à l'association Eden Cat's pour l'organisation de son festival viking.

JP JACQUE explique que cette manifestation se déroulera sur le site de Beaulieu. Il propose une subvention de 1500€ à l'identique de celle attribuée par la CCT2L. Le Maire précise que la subvention est une subvention d'équilibre c'est-à-dire qu'elle viendra compenser un déficit dans cette organisation.

**Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré
A l'unanimité**

Décide d'attribuer une subvention de 1500€ à l'association Eden Cats pour l'organisation du festival VARSOMA FEST 2026

- **SUBVENTION CHEF DE PROJET PVD- FNADT DEL 26 02 05**

- Un agent de la ville de Longuyon est désigné chef de projet Petite Ville de Demain. A ce titre, des subventions sur ce poste sont versées à l'Intercommunalité.
- Il appartiendra donc à l'intercommunalité de reverser à la ville les subventions perçues dans ce cadre soit un montant de 20 268.13€ au titre du FNADT 2025 et à la ville de Longuyon d'accepter cette subvention.

Explication JP JACQUE

**Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré
A l'unanimité**

Décide d'accepter le versement de la subvention FNADT d'un montant de 20 268.13€

- **TAUX DES TAXES DEL 26 02 06**

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies, 1639 A et 1530 bis du code général des impôts, le Maire propose, pour l'exercice 2026, de maintenir le taux des taxes d'imposition, ci-après :

- Taxe foncier bâti : 32.76%
- Taxe foncier non bâti : 19.44%
- Taxe Habitation : 22.42%

Il appartiendra au conseil de maintenir le taux des taxes pour l'année 2026.

JP JACQUE explique que les taux n'ont pas été augmentés depuis de longues années.

**Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré
A l'unanimité**

Décide de maintenir le taux des taxes pour l'année 2026 tel qu'indiqué ci-dessus

- **FONGIBILITE DES CREDITS DEL 26 02 07**

Explication JP JACQUE

VU :

- L'avis favorable du comptable
 - L'article L2121-29 du CGCT
 - L'article 242 de la loi 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019
 - L'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,
- CONSIDERANT que :**
La collectivité a adopté la nomenclature M57 depuis le 1^{er} janvier 2023

**Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré
A l'unanimité**

Décide d'autoriser

- **En matière de fongibilité des crédits, l'exécutif a procédé à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7.5% de dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).**

- **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026 (ANNEXE) DEL 26 02 08**

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la collectivité (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président sur les orientations budgétaires.

Le DOB est un moment clé du processus de préparation budgétaire. Il a cette vertu de projeter la collectivité et de mettre au débat afin d'explorer les politiques publiques conduites et envisager les nouveaux projets à mener.

Il jette les bases des budgets futurs en fonction des fondamentaux définis par la politique budgétaire et financière.

Le DOB 2026 s'inscrit dans une continuité temporelle que les budgets précédents ont mise en exergue.

Ce débat doit en effet permettre au conseil de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds.

Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le budget primitif 2026 devra répondre au mieux aux préoccupations des résidents tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile, aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances pour 2026 ainsi qu'à la situation financière locale.

Le Maire présente le ROB 2026 et souligne la priorité mise sur la sécurité et notamment pour la bâche incendie. Il ajoute que la salle du Conseil devrait être repeinte, que de nouveaux chalets de Noël vont être achetés, que le bâtiment du foot est en attente du permis de construire (sans permis, pas de dépenses !), que l'isolation de la salle Lagrange est créditée seulement de 50 000€ pour ouverture de l'opération, que le chemin vers Aldi devrait être fait mais que pour le moment nous ne connaissons pas précisément où Aldi et Action vont s'installer. Il ajoute la sonorisation du forum ainsi que les travaux sur la Platinerie qui devraient être diminués de 70 000€. La rue et les trottoirs seront refaits mais le parking doit se faire sous une autre forme.

EN courant d'année certainement d'autres investissements seront ajoutés. Un nouveau devis vient d'arriver ce jour pour la réfection des allées du cimetière en pavé.

Le Conseil prend acte du DOB 2026 présenté

4- PERSONNEL

- **TRANSFORMATION DE POSTE REDACTEUR PRINCIPAL 2^E CLASSE 35H EN REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE
DEL 26 02 09
Explication JP JACQUE
Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré
A l'unanimité**

Décide de transformer le poste de rédacteur principal 2^e classe 35H hebdomadaires, en un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe 35H hebdomadaires

– DIVERS

Prochain conseil le 11 mars à 19h

Conseil communautaire 12/03 à 13h30 et le 09/03 à 18h

La séance est levée à 19h17

Le secrétaire de séance

C PERCHERON

Le Maire

JP JACQUE